

# Inscription administrative Année universitaire 2023/2024

Avant l'inscription administrative, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** vous acquitter de la **C.V.E.C.** (Contribution Vie Étudiante et de Campus) d'un montant de 100 euros en vous connectant sur le site du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après avoir réglé le montant demandé, vous devez **télécharger l'attestation d'acquiescement** sur laquelle figurera **le code** permettant de procéder à votre inscription administrative à l'Université.

## **Réinscription à l'Université de Strasbourg :**

Après ouverture de l'accès aux inscriptions par le service de la scolarité, vous recevrez un mail sur votre adresse **UNISTRA (à consulter impérativement via Partage)** vous permettant de procéder à votre inscription et de régler les frais en ligne par Carte Bancaire (possibilité de payer en 3 fois sans frais uniquement jusqu'au 31/12/2023).

Sont à déposer uniquement les documents suivants :

- Photo d'identité : **UNIQUEMENT au format JPEG**
- Carte d'identité en cours de validité (**recto-verso sur un seul document**) ou passeport : format pdf, png ou jpeg

A NOTER :

- Si vous n'avez pas procédé au règlement des frais d'inscriptions en ligne, vous devrez le faire par chèque (indiquez votre numéro étudiant, nom et prénom au verso) à l'ordre de l'agent comptable de l'Unistra.

**Attention, ce mode de paiement ne permet pas le règlement en 3 fois.**

**A envoyer à :** Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé  
Service du 3<sup>ème</sup> cycle – Thèses – DFMS/A  
4 rue Kirschleger  
67085 Strasbourg

- Une autorisation sera exigée pour toute réinscription en DESC ET DESCQ. (**document à télécharger en cliquant ici**).